

## **Relevé de décisions du conseil municipal**

### **Séance du 12 septembre 2019**

Etaients présents : Antoine BILLOD-LAILLET, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Charles DURAND-VIEL, Sarah FAIVRE, Jérôme GIGOGNE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Nathalie Moyses, Jean-Michel ROY (arrivé à 20 :13), Claude SIMON

Etaients absents excusés: Sabine GALIMARD

Secrétaire de séance : Charles DURAND-VIEL

Sarah Faivre précise que JM Roy aura un peu de retard car il s'occupe de la gestion des salles communales avec la reprise des associations et la nouvelle organisation des salles.

Petit retour sur l'été passé, la commune a connu moins d'incivilité, de délinquance. L'été a été calme sur Quingey.

Les festivités se sont bien passées, la fête de la Loue a été une réussite avec beaucoup de monde, tout comme les festivals Bulle et Lunatic.

#### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2019 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### ➤ **Remplacement adjoint**

Suite à la démission d'Alain Danguy (1<sup>er</sup> adjoint) deux solutions s'offrent au conseil municipal

- Soit le conseil décide de ne pas pourvoir à la vacance de ce poste et donc de fonctionner qu'avec 3 adjoints. Dans ce cas, les adjoints suivants prennent place au rang supérieur. Le conseil municipal doit alors prendre une délibération pour supprimer le poste de quatrième adjoint.
- Soit le conseil municipal procède à un vote pour élire un nouvel adjoint. Dans cette hypothèse, celui-ci occupera le poste de quatrième adjoint, sauf si le conseil prend une délibération préalable au vote qui précise que l'adjoint élu prendra le poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Il est proposé au conseil municipal :

- De conserver 4 postes d'adjoints
- De déroger au principe et de procéder à l'élection d'un 1<sup>er</sup> adjoint

Sarah Faivre propose l'élection de Marc Jacquot comme 1<sup>er</sup> adjoint, en effet il assurait déjà certaines missions en complicité avec Alain Danguy, et depuis son départ c'est lui qui assure une bonne partie de ses délégations.

Pour rappel les délégations sont données aux adjoints par le Maire par arrêté.

N. Kowal-Bondy est maintenant en charge des logements.

- L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres :
  - De conserver 4 postes d'adjoints
  - De déroger au principe et de procéder à l'élection d'un 1<sup>er</sup> adjoint

- Élection adjoint : S. Faivre demande s'il y a des candidats au poste de 1<sup>er</sup> adjoint. Marc Jacquot se porte candidat.

Et il est procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue, 2 assesseurs sont nommés J. Gigogne et AL Humbert, le secrétaire de séance est C. Durand-Viel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- nombre de votants : 13
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur Jacquot Marc : 12 voix

Monsieur Jacquot Marc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

- Suite à cette élection il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste de conseiller délégué créer par délibération n° 31-03-2017-004.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres accepte la suppression du conseiller délégué.

S. Faivre précise qu'elle veille à ce que les tâches soient bien équilibrées et que les adjoints y passent du temps et de l'énergie, selon les périodes certains sont plus impliqués dans les dossiers ou les réunions de service et d'autres plus sur le terrain.

Concernant le poste de délégué communautaire, il est attribué en fonction de l'ordre de la liste des élections municipales, par conséquent Mr Jacquot sera nommé délégué communautaire.

#### ➤ Indemnités adjoints

Pour rappel l'enveloppe maximum totale pour le maire, les 4 adjoints et un conseiller délégué correspond à 4 239.44 € (revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019) validée lors du conseil municipal du 31 mars 2017.

Mme le Maire propose de conserver le montant total mensuel brut validé en 2017, soit un total maire et adjoints de 3 659.89 €. Ce qui correspondait à 10.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints et conseiller délégué.

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer un pourcentage de 13.50 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les 4 adjoints.

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE
Maire	FAIVRE Sarah	1 559.65	40.1
1 <sup>er</sup> adjoint	JACQUOT Marc	525.06	13.50
2 <sup>ème</sup> adjoint	CELLIER Gaëlle	525.06	13.50
3 <sup>ème</sup> adjoint	KOWAL-BONDY Nathalie	525.06	13.50
4 <sup>ème</sup> adjoint	ROY Jean-Michel	525.06	13.50
Total mensuel		3 659.89 €	

Accord à l'unanimité des membres.

➤ **Choix AMO gendarmerie**

Suite à l'avis d'appel à concurrence 2 offres ont été reçues : SOLIHA (Besançon) et Tout un Programme (Mulhouse)

Pour rappel les critères de sélections sont :

- Valeur technique 70 % dont note méthodologique 40 % et projets similaires 30 %
- Prix 30 %

Suite à l'analyse des offres les notes obtenues sont :

- **SOLIHA**

Valeur technique **40**

Note méthodologique : 30

Projets similaires : 10

Prix : 14 807 € HT **30**

**Total : 70**

- **Tout un programme**

Valeur technique **65**

Note méthodologique : 35

Projets similaires : 30

Prix : 22 600 € HT **19.65**

**Total : 84.65**

N. Kowal-Bondy demande si les services de la gendarmerie interviennent dans cette étude, S. Faivre répond qu'ils sont associés dès le début et qu'ils seront présents dans le comité de pilotage.

J. Gigogne demande si la commune sera en capacité de financer les travaux.

S. Faivre explique que la commune ne pourra pas supporter seule la rénovation du bâtiment.

Le Préfet, lors de sa visite en date du 5 septembre, a souligné que la commune encaisse des loyers de l'Etat depuis des années, mais précise que l'Etat nous accompagnerait tout de même sur cette rénovation à hauteur de 65 % (30 % DETR, 35 % DSIL) ; par conséquent il nous serait possible d'atteindre les 80 % de subvention sur ce dossier avec l'Etat, la Région et le SYDED. La communauté de communes pourrait intervenir par un fond de concours à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune soit environ 100 000 €.

Le reste à charge pour la commune serait donc d'environ 100 000 € pour un montant prévisionnel de travaux d'un million d'euro.

Après avoir entendu l'exposé des motifs, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide :

► de confier à la société Tout Un Programme, pour un montant de 22 600 € HT, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet de réhabilitation de la gendarmerie,

► d'autoriser Mme le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme départemental Assistance à maîtrise d'ouvrage,

► d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département : 10 500 €
- Fonds propre : 12 100 €

- ▶ de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,
- ▶ de réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- ▶ de convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation.

➤ **Rapport CLECT**

Mme le Maire informe que par courrier en date du 8 juillet 2019, le Président de la CLECT de la Communauté de Communes Loue-Lison lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 2 juillet dernier.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 9 novembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2018. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Loue Lison verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U. (hors charges transférées)

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie dès le mois de mars 2019 pour étudier les transferts de compétence 2019 et affiner le calcul des transferts de charges correspondants. En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : « La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Rappel de l'attribution de compensations versée en 2018 à la commune de Quingey : 211 573 €.

Concernant la compétence subventions versées aux associations sportives restituée aux communes ; les montants octroyés aux associations de Quingey sont :

Tennis Quingey 500 €, QRC Roller 25 : 920 €, HBC Val de Loue 3 325 €, FC Val de Loue 3 430 €, CCSQ 2 790 €.

Concernant la subvention versée au collègue Félix Gaffiot le montant versé en 2018 est de 5 955 €.

Soit un total de 16 920 € pour la commune de Quingey.

L'attribution de compensation pour 2019 et les années suivantes est donc de 228 493 € pour la commune de Quingey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 2 juillet dernier ci-joint annexé,

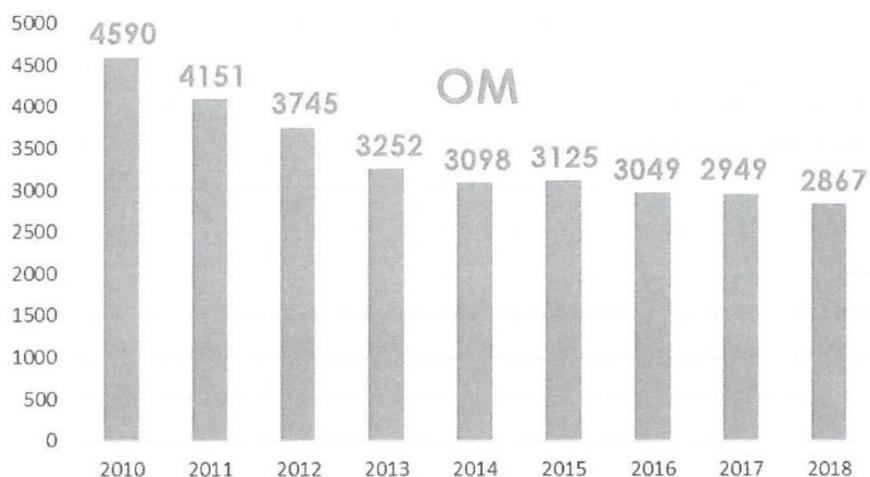
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

Dès approbation du rapport de la CLECT, le conseil municipal décidera de l'attribution de ces subventions aux associations et au collègue.

J. Gigogne : comme A. Danguy était membre de la CLECT, faut-il le remplacer ? S. Faivre répond qu'il faudra en effet nommer une autre personne.

➤ **Rapport service déchets :**

## Evolution des tonnages collectés sur la CCLL

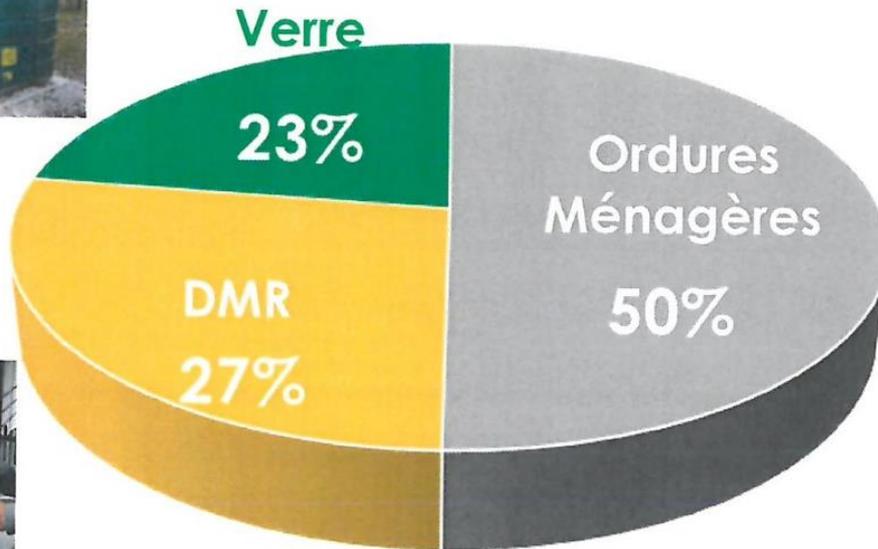


# COLLECTE : LES CHIFFRES CLES 2018

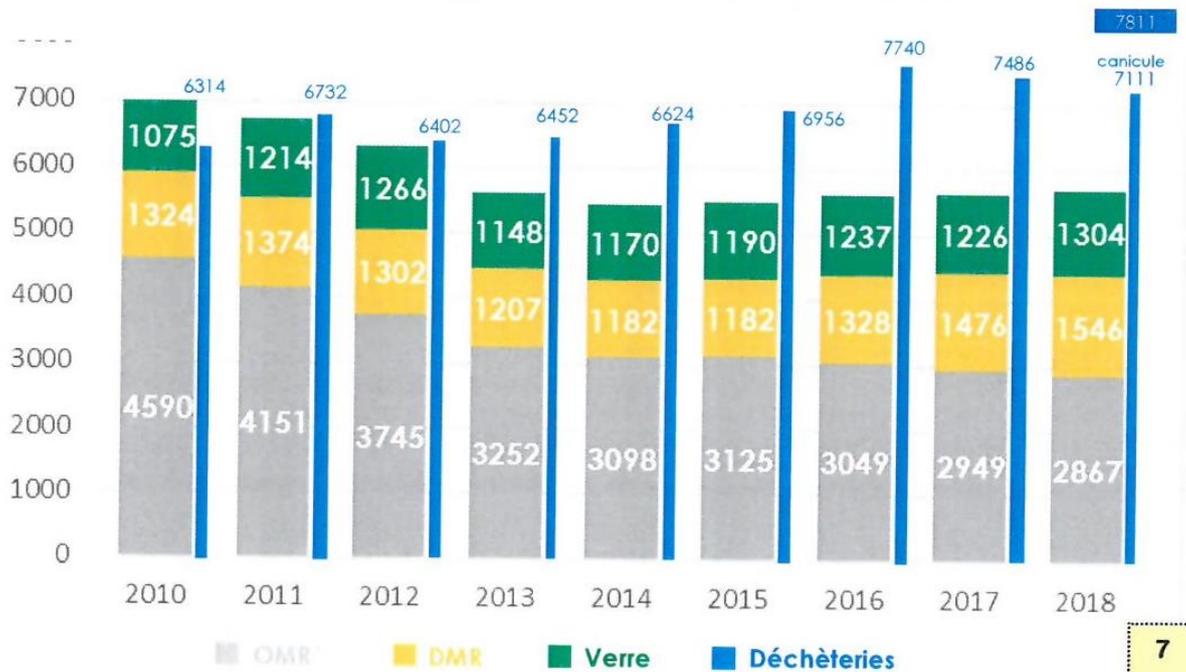
## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : ONT ÉTÉ COLLÉCTÉS :

2 867 tonnes d'O.M.R.  
 1 546 tonnes de DMR et PAPIERS dont 299 tonnes de refus (= 19 %)  
 1 304 tonnes d'emballages en verre

CHIFFRES CLÉS



## Évolution des tonnages collectés sur la CCLL



# LE CONTENU DU BAC JAUNE

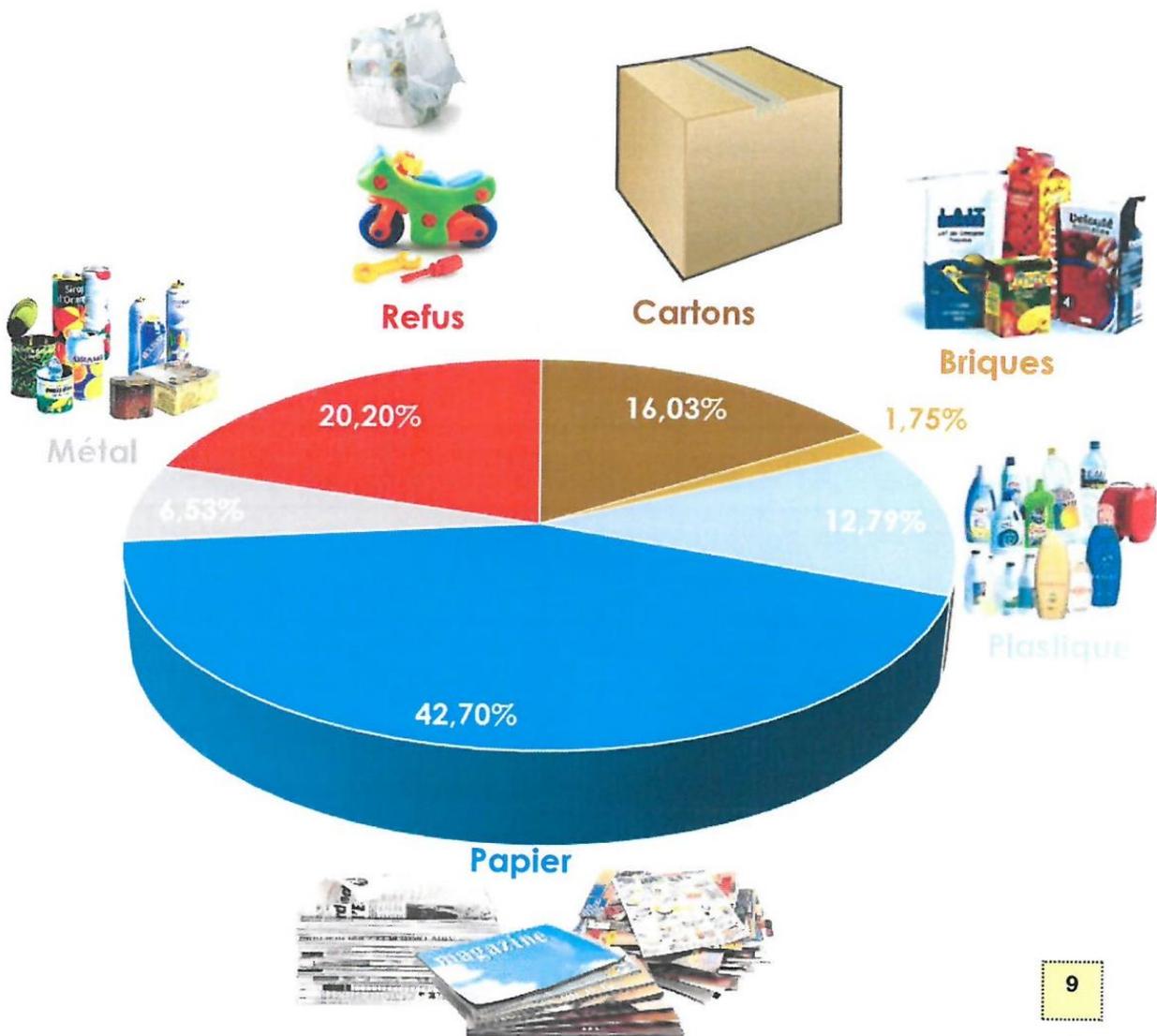
## CHIFFRES CLÉS



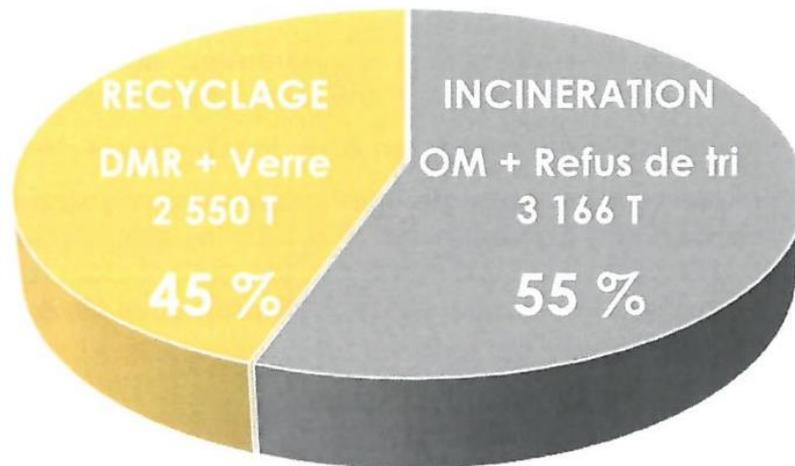
Des caractérisations sont effectuées régulièrement au centre de tri pour connaître les proportions de chaque matériau présent dans les bacs jaunes.

22 caractérisations ont été réalisées en 2018 dans le centre de tri Sybert.

Depuis le 1er juillet 2016 on constate une hausse des emballages plastiques, grâce à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, mise en application. Des investissements ont été réalisés dans le centre de tri Sybert pour permettre de trier plus de déchets plastiques et ne plus se limiter aux seuls flacons.



## TRAITEMENT : LES CHIFFRES CLES 2018



◆ CHIFFRES CLÉS

### ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : DESTINATION USINE D'INCINERATION

L'usine d'incinération SYBERT de Besançon est équipée de 2 fours. Elle permet d'incinérer 7 Tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles par heure et a une capacité annuelle de 55 000 Tonnes.

#### Déchets entrants

O.M.R. : 2 866,7 T  
Erreurs de tri : 299,4 T

#### Produits sortants

Métaux ferreux : 67 T  
Métaux non ferreux : 3 T  
Mâchefers : 687 T  
REFIOM : 137 T  
Chaleur : 5 814 MWH  
Électricité : 905 MWH

### DECHETS DU BAC JAUNE : DESTINATION CENTRE DE TRI

1 246 tonnes de DMR (hors refus de tri) ont été triées au centre de tri en 2018. Les matières sont séparées puis mise en balle avant d'être acheminés dans les usines de recyclage.

#### Déchets entrants

DMR (bac jaune) 1 546 T

#### Produits sortants

Plastique : 190 T  
Cartons Briques alimentaires : 264 T  
Papiers : 633 T  
Emballages Acier Alu : 97 T  
Erreurs de tri : 299 T  
**TOTAL : 1482 T**

10

La différence entre le flux entrant et le flux sortant s'explique par la présence de stock de l'année précédente

## DEPENSES : LES CHIFFRES CLES 2018

◆ INDICATEURS FINANCIERS

DEPENSES DU SERVICE ORDURES MENAGERES EN 2018					
			Rappel 2017	2018	2018 en %
	<b>COLLECTE</b> <b>699 822,69 €</b>  <b>31,75 %</b> (31,04 % en 2017)	Verre	SOLOVER	59 290,52 €	57 118,45 €
	Sélective	WETZEL + NICOLLIN	236 261,45 €	211 680,63 €	9,6 %
	Ordures Ménagères Résiduelles	WETZEL + NICOLLIN	446 524,79 €	407 094,72 €	18,5 %
	Encombrants	TRI + WETZEL	15 718,51 €	23 928,89 €	1,1 %
<b>TRAITEMENT</b> <b>1 322 892,24 €</b>  <b>60,02 %</b> (62,14 % en 2017)	Recyclables	SYBERT	291 403,55 €	240 837,65 €	11 %
	Incinération (Taxe comprise)	SYBERT	449 533,51 €	408 718,04 €	18,6 %
	Contributions Sybert	Déchetteries : 463 099 € Administration : 77 903 € Composteurs : 42 518 € Prévention : 30 722 €	768 612,28 €	617 926,53 €	28 % 21 % Déchetteries, 3,5 % Administration, 1,9 % Compostage 1,4 % Prévention
	Provision démantèlement ancien four	SYBERT	7 310,69 €	55 410,02 €	2,5 %
<b>CHARGES DU SERVICE</b> <b>10 8421,42 €</b>  <b>4,92 %</b> (2,78 % en 2017)	Charges à caractère général	Communication 6 597,90 € Logiciel RI 5 728,40 € Administration 12 211,92 € Matériel 17 383,20 €	28 581,56 €	41921,42 €	1,9 %
		Salaires Technicien	39 280,45 € Faux : manque Quingey : Sinon 70 897,69 €	66 500,00 €	3 %
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENT</b> <b>72 857,37 €</b>  <b>3,31 %</b> (4,04 % en 2017)	Amortissement bacs / système embarqué RI		98 590,26 €	72 857,37 €	3,3 %
<b>Total dépenses 2018 (hors investissements)</b>			<b>2 441 107,57 €</b>	<b>2 203 993,72 €</b>	<b>100,00%</b>

### Explication de la « baisse » des dépenses entre 2017 et 2018 :

**Collecte OM** : - 40 000 € = 20 000 € (11,5 mois payés /12) + 20 000 € (changement de marché et de prestataire)  
**Collecte DMR** : - 25 000 € = 19 000 € (coût collecte papiers par TRI) + 6 000 € (11,5 mois payés / 12 )  
**Collecte et traitement Verre** : - 2000 € malgré une augmentation du tonnage (82 t.) car tarif unique sur la CCLL.  
**Encombrants** : C2 sur Quingey et Amancey (C1 en 2017) + toutes les communes d'Amancey (7 en 2017)  
**Traitement OM** : 11 payés en 2018 (15 en 2017) + baisse coût : 122,50 €/t en 2017 contre 118,60 €/t en 2018.  
**Traitement DMR** : 11 mois payés en 2018 (13 en 2017) + baisse coût : 156,30 €/t en 2017 contre 149,70 €/t en 2018.  
**Contributions Sybert** : les tarifs n'ont pas changé. Les 150 000 € de différence s'expliquent par le fait que le 4ème trimestre Déchetteries n'a pas été payé en 2018.

Les frais de collecte ont subi la révision de prix classique.

**La provision pour le démantèlement** du four d'incinération est passée de 2,02 € HT/hab à 3,16 € HT/hab : en 2018 ont été payés 55 410 € sur les 78 800 € facturés par le Sybert.

## RECETTES : LES CHIFFRES CLES 2018

INDICATEURS

La Communauté de Communes facture une Redevance Incitative (RI) basée sur le volume des bacs et le nombre de présentations à la collecte.  
Ce mode de calcul s'applique aux bacs gris (abonnement + levées) et aux bacs jaunes (abonnement).

### RECETTES DU SERVICE ORDURES MENAGERES EN 2018

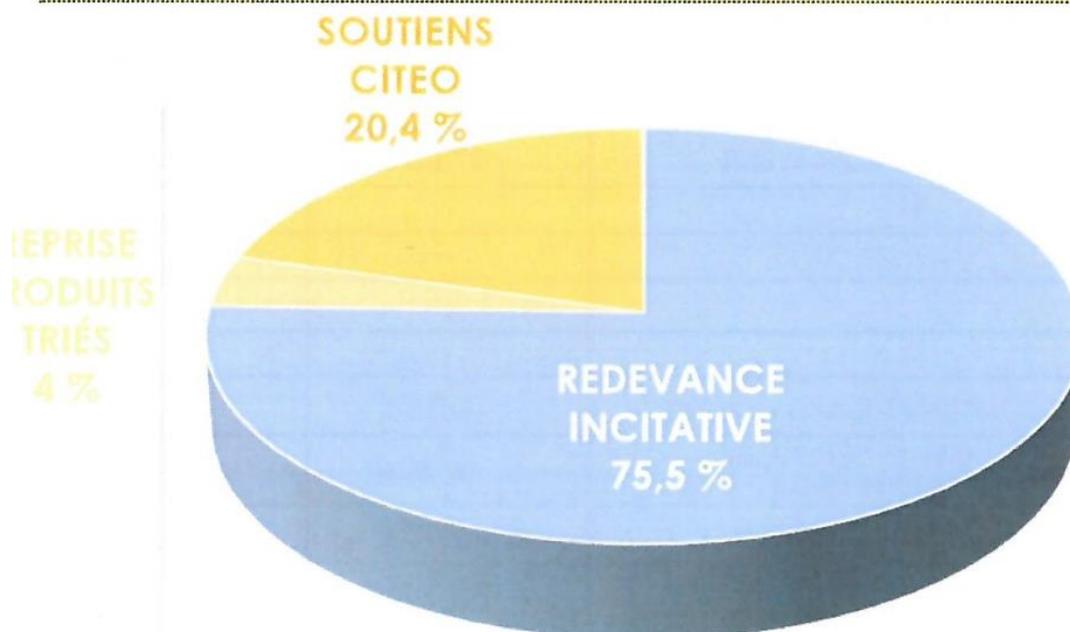
Nature du financement		Rappel 2017	2018	%
Redevance Incitative (asap - dégrèvements)	RI	2 057 163,91 €	1 617 460,41 €	75,5 %
Reprise des produits triés	Vente de matériaux valorisés	121 670,26 €	85 789,98 €	4,0 %
Soutiens Recyclage Emballages et emballages	CITEO	373 506,50 €	437 585,72 €	20,4 %
Recettes exceptionnelles (remboursement frais avocat...)		10 098,00 €	2 498,41 €	0,1 %
<b>TOTAUX</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 562 438,67 €</b>	<b>2 143 334,52 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Explication de la baisse des recettes entre 2017 et 2018 :

**Redevance incitative** : - 350 000 € car nombreux dégrèvements de 2017 traités en 2018 ; 2018 début de la facturation à échoir : seule la part fixe a été facturée en 2018 ; la part variable (300 000 €) a été facturée sur le S1 2019.

**Reprise des produits triés** : - 35 881 € : fluctuation du cours des matières

**Soutiens CITEO** : + 64 079 € du fait du bonus 2017 attribué par le Sybert selon la performance



## RECAPITULATIF 2018

	DEPENSES	RECETTES	COÛTS RESTANTS
OM (collecte + traitement)	815 812,76 €	0,00 €	815 812,76 €
RECYCLABLES : DMR + VERRE + PAPIERS (collecte + traitement)	509 636,73 €	437 585,72 €	7 2051,01 €
CONTRIBUTIONS SYBERT	673 336,55 €	0,00 €	673 336,55 €
DECHETES	463 098,78 €	0,00 €	463 098,78 €
ADMINISTRATION GENERALE	77 903,20 €	0,00 €	77 903,20 €
COMPOSTAGE	42 517,60 €	0,00 €	42 517,60 €
PREVENTION	30 722,40 €	0,00 €	30 722,40 €
ENCOMBRANTS	23 928,89 €	0,00 €	23 928,89 €
CHARGES GENERALES ET DE PERSONNEL	108 421,42 €	2 498,41 €	105 923,01 €
AMORTISSEMENTS	72 857,37 €	0,00 €	72 857,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 203 993,72 €</b>	<b>440 084,13 €</b>	<b>1 763 909,59 €</b>

RI 2018

1 617 598,51 €

### Soit, par habitant :

	€	En %
OM (collecte + traitement)	32,71 €	46,25 %
RECYCLABLES : DMR + VERRE + PAPIERS (collecte + traitement)	2,89 €	4,08 %
CONTRIBUTIONS SYBERT	27,00 €	38,17 %
DECHETES	18,57 €	26,25 %
ADMINISTRATION GENERALE	3,12 €	4,42 %
COMPOSTAGE	1,71 €	2,41 %
PREVENTION	1,23 €	1,74 %
ENCOMBRANTS (collecte + traitement)	0,96 €	1,36 %
CHARGES GENERALES ET DE PERSONNEL	4,25 €	6,01 %
MATERIEL (AMORTISSEMENTS,...)	2,92 €	4,13 %
<b>TOTAL</b>	<b>70,73 €</b>	

14

#### ➤ Location logements communaux

- Suite au départ de Mr LEBLANC Mathieu et Mme Guinet Marie-Laure en date du 31 aout 2019 du logement communal au 3 rue du Gey et suite à l'état des lieux conforme en date du 2 septembre ; il est proposé au conseil municipal le remboursement de la caution de 490 €.
- Il est proposé de louer ce logement pour un montant de 398 € + charges

N. Kowal-Bondy présente 3 demandes pour ce logement, après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- accepte le remboursement de la caution de 490 €
- accepte la location à Mme Grosjean Fanny au 15 octobre 2019 (fin de son préavis actuel) pour un loyer mensuel de 398 € et une provision pour charges de chauffage de 90 € mensuel.

➤ **Proposition ONF de plantation sur la commune**

L'exposé de Marc Jacquot entendu, le conseil municipal approuve la proposition de l'ONF concernant un forfait de plantation avec étalement sur 5 ans.

Soit pour	2020 : 1 430 € HT
	2021 : 1 430 € HT
	2022 : 960 € HT
	2023 : 480 € HT
	2024 : 480 € HT

➤ **Sauvegarde, restauration des données**

Depuis le conseil municipal du 7 juin 2018, le secrétariat a mis en place avec l'ADAT un essai de sauvegarde des données comptables et bureautiques des 2 postes informatique.

Ce qui a permis à l'ADAT de proposer cette mission aux collectivités.

Un audit a été réalisé en janvier 2019, au vu du nombre de poste et le volume sauvegardé, le coût serait de 59 € HT / mois.

Pour rappel les propositions présentées en 2018 étaient de 70 et 71 € HT / mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de passer une convention avec l'AD@T de prestation de sauvegarde et de restauration des données pour un coût mensuel de 59 € HT / mois
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

➤ **Renouvellement mise à disposition salle EMNE**

Suite à la délibération du 13/09/2019, la mise à disposition de la salle Mandela situé dans la maison des services se termine le 30/09/2019, l'association demande la reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec l'association EMNE pour le même montant soit 50 € / mois pour une durée d'un an.

➤ **Tonne à lisier**

La commune possède une tonne à lisier qui est inutilisée, il est proposé de la mettre en vente au prix de 750 €.

Le conseil municipal avec 12 voix pour, 1 abstention accepte de vendre cette tonne à lisier au prix de 750 €.

➤ **Admission non valeur**

Madame la trésorière de Quingey informe la commune que des créances sont irrécouvrables en raison du décès du débiteur. Ainsi, elle demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2014 pour un montant de 2 655.80 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte la liste de non-valeur et le mandat de 2 655.80 € à l'article 6541.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

## ➤ Décisions modificatives

### • Budget camping

Le budget du camping n'est plus assujéti à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à la délégation, par conséquent le cumul de la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible, dans les comptes du trésor public est de 7 439€ (depuis 2014) ; somme due par les impôts.

Par contre ne pouvant récupérer que la TVA depuis 2017, la demande de remboursement possible est de 7 236 €.

Afin de clôturer ce compte à la trésorerie il convient donc d'établir un mandat pour la différence soit 203 € au compte 658.

Le budget ne prévoyant pas de crédit à cet article il faut le créer, ce qui viendra diminuer l'excédent de fonctionnement du budget camping 2019, étant en suréquilibre.

Accord à l'unanimité des membres.

### • Budget communal

Augmentation de crédit compte 202 de 2 100 € (à prendre sur l'excédent d'investissement) pour le paiement du cabinet Verdi. Prévu au BP 10 000 €. La facture correspondant à 80 % du marché moins les acomptes s'élève à 12 060 €.

Accord à l'unanimité des membres.

## ➤ Informations du maire

- Dossier pollution Ile Simon

La Préfecture a envoyé des courriers à la Ste Guy Degrenne et J. Simon pour les mettre en demeure de rendre la parcelle en état.

Elle confirme que la Ste J. Simon n'a pas remis de dossier de cessation d'activité, obligatoire étant une installation classée, ainsi qu'un dossier de travaux de remise en état du site.

Les délais de traitement de ce dossier pourraient être plus ou moins longs (entre 5 à 10 ans).

- Fermeture classe : malgré le seuil de 243 élèves annoncé et le comptage à la rentrée de 246 élèves + 13 ULIS une classe a été fermée, mais un enseignant supplémentaire a été nommé pour l'année scolaire 2019-2020.

Suite aux articles parus sur l'Est, une classe a été créée à Saint-Vit soit 10 classes pour 244 élèves, Pouilley 9 classes pour 230 élèves...

Parents et élus vont rencontrer les services de l'inspection académique.

## ➤ Questions diverses

- Annuaire des entreprises, S. Faivre trouve dommage que n'apparaissent pas les entreprises situées sur les communes du SIPQ.

Suite à un tour de table et des discussions les avis sont plutôt mitigés, les membres de la commission expliquent qu'ils ont travaillé sur ce qui leur avaient été demandés.

S. Faivre souligne le travail effectué et assume entièrement ce changement d'approche.

Une nouvelle réunion de la commission est prévue pour étudier cette nouvelle approche.

- J. Gigogne demande ce qu'il en est au sujet du relais TDF avec la commune d'Abbans-Dessus.

Aucun retour de l'avocat de la commune

- G. Cellier informe que les tables et les bancs ont été installés dans les 2 parcs.

Concernant le city stade il faut prendre une convention avec l'établissement de Santé car ils sont installés sur leur terrain.

Fin de séance à 23 :30